

Image not found or type unknown



[demande d'aide] certification compte association

Par **houssieresassociation_old**, le **25/10/2007** à **07:50**

Bonjour,

Dans le cadre de notre association de locataires, je dois fournir des comptes certifiés conformes.

Est ce qu'un état édité par notre banquier suffit ?

Qui doit le faire ?

A partir des comptes tenus pas l'association ?

Merci.